



## Extrait du Registre aux Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :  
13/06/2024

Transmission au contrôle  
de légalité : 19/06/2024

Publication sur le site  
internet : 20/06/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 21

Excusés-représentés : 2

Votants : 23

Excusés : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Dominique GANTIEZ, Maire et à la suite de la convocation qui lui a été faite le 13 juin 2024.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas, M DUTHOIT Valentin, M FOU CART Bruno

Etaient excusés-représentés :

Mme BOURBOTTE Nathalie représentée par Mme LENAIN Manon  
Mme DELORY Claire représentée par M SIX Philippe

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : **32/2024**

Objet : **Approbation des tarifs pour l'occupation du domaine public**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et suivants,

Considérant que les collectivités locales peuvent délivrer sur leur domaine public des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux peuvent être révoqués à tout moment.

Considérant que ces occupations peuvent être soumises au paiement d'une redevance,

Il est proposé de mettre en place une tarification pour ces occupations temporaires du domaine public selon la grille ci-dessous :

**TARIFS DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC HOUPLIN-ANCOISNE**

Désignation du mode d'occupation	Méthodes de Tarification	Tarifs	Exemples
Benne / Nacelle / Grue / Pompe ou toupie à béton (hors travaux publics ou d'intérêt général)	Par unité et par jour	9,00 €	3 jours = 27 €
Echafaudage (hors travaux publics ou travaux d'intérêt général)	Par m <sup>2</sup> d'emprise au sol et par jour	1,00 €	10 m <sup>2</sup> 7 jours = 70 €
Emprise de chantier clôturé ou base de vie (hors travaux publics ou travaux d'intérêt général)	Par m <sup>2</sup> et par mois	2,00 €	40 m <sup>2</sup> 1 mois = 80 €

Le stationnement de véhicule pour déménagement ou emménagement est gratuit.

Les redevances pour un même site feront l'objet de l'émission d'un titre de recette dès que le droit atteint la somme de 15 €.

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** avec 23 voix pour

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** à compter du 1er septembre 2024, la création de tarifs et redevances d'occupation du domaine public selon la grille tarifaire ci-dessus
- **PRÉCISE** que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 70 (produits de services du domaine et ventes diverses), article 70388 (autres redevances et recettes diverses) du budget.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**LA SECRETAIRE,**



**D. RUSCART**

**LA MAIRE,**



**D. GANTIEZ**